



**Assemblée communale ordinaire  
du 5 décembre 2022 à 20h00  
à la salle communale à Chapelle (Glâne)**

Présidence  
Secrétaire

M. Claude Gremaud, Syndic  
Mme Christine Marchand, Secrétaire communale

*Personnes excusées*

M. Olivier Dorthe  
Mme Annette Cettou  
Mlle Léa Gremaud  
M. Andrea Bagnuoli

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée ordinaire à 20h00.

Selon notre tradition au niveau villageois depuis tout bientôt 30 ans, c'est avec le 54<sup>ème</sup> numéro du P'tit Chapelois, la parution sur la feuille d'avis officielle ainsi que l'avis au pilier public et sur le site Internet de la commune que les citoyens ont été invités à participer à cette Assemblée communale avec le tractanda suivant :

- Procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 mai 2022
- Budget 2023, compte de résultats
  - Rapport de la commission financière
  - Approbation du budget du compte de résultats
- Budget 2023, investissements
  - Rapport de la commission financière
  - Approbation du budget des investissements
- Nomination de l'organe de révision pour la période 2022 - 2024
- Approbation des nouveaux statuts de l'Association Glâne Région – AGR
- Informations sur l'étude de fusion
- Divers

**Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté**

M. le Syndic relève la présence et salue tout spécialement M. Roland Cettou, notre ancien syndic, Mme Nicole Jung, boursière/caissière, notre secrétaire Mme Christine Marchand (qui va tenir le procès-verbal de cette Assemblée), nos nouveaux jeunes citoyennes et citoyens par ordre d'âinesse :

Pour 2022 : Arnaud Bessire / Louise Dupas/ Léa Gremaud, malheureusement malade et Gwenaël Chopard.

Il demande également si nous n'avons pas oublié quelqu'un pour le mois de novembre. Personne d'oublié.

Ainsi que ceux depuis 2021 : Samuel Monney présent ce soir, M. le Syndic le salue, Nuran Alanis Fournier (a déménagé), Antoine Flühmann, Vincent Dougoud, Nathan Brillard et Luca Cevolani.

M. le Syndic souhaite la bienvenue aux participants de cette Assemblée.

#### **Nomination des scrutateurs :**

- Pour les personnes assises dans les rangs du fond, Mme Marina Chopard  
Nombre de personnes : 17
- Pour les personnes assises dans les rangs de devant, M. Christian Crausaz  
Nombre de personnes : 18 + 6 pour les membres du Conseil et la secrétaire.

M. le Syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter et confirmer le nombre de personnes présentes.

L'Assemblée compte 41 personnes avec le droit de vote communal, y compris la table du Conseil.

Majorité : 21

#### **1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 mai 2022**

---

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune et auprès du secrétariat communal, il ne sera par conséquent pas lu.

Nous avons constaté une inversion de personnes : A la page 6 sous « Remarques ou questions », l'intervenant à propos des ambulances est **M. René Perroud et non M. Jean-Marie Jaquet**.

***Remarques ou questions : il n'y a pas d'autre remarque ni aucune question.***

M. Le Syndic remercie Mme Marchand pour sa rédaction.

#### **Votation à main levée :**

|                   |             |
|-------------------|-------------|
| <b>OUI</b>        | <b>: 41</b> |
| <b>NON</b>        | <b>: 0</b>  |
| <b>ABSTENTION</b> | <b>: 0</b>  |

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté.

#### **2. Budget 2023, compte de résultats**

---

M. le Syndic passe la parole à M. Benoît Curty, responsable du dicastère des finances pour la présentation du budget du compte de résultats.

M. Benoît Curty donne des explications sur les charges et produits des différents groupes des comptes communaux.

## Budget 2023 – compte de résultats

|                                           | Budget 2022      |                  | Budget 2023      |                  | Ecart          |               |
|-------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|---------------|
|                                           | Charges          | Produits         | Charges          | Produits         | Charges        | Produits      |
| 0 ADMINISTRATION GENERALE                 | 161 432          | 23 985           | 172 428          | 23 775           | 10 996         | -210          |
| 1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE      | 23 853           | 14 275           | 31 263           | 13 635           | 7 410          | -640          |
| 2 FORMATION                               | 426 035          | 30 840           | 474 875          | 30 820           | 48 840         | -20           |
| 3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS               | 31 729           |                  | 32 189           |                  | 460            |               |
| 4 SANTE                                   | 150 800          | 1 500            | 165 960          | 1 700            | 15 160         | 200           |
| 5 PREVOYANCE SOCIALE                      | 155 860          | 630              | 161 060          | 630              | 5 200          |               |
| 6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS            | 97 129           | 1 000            | 93 887           |                  | -3 242         | -1 000        |
| 7 PROT. ENVIRONNEMENT ET AMEN. TERRITOIRE | 189 771          | 159 345          | 198 596          | 169 610          | 8 825          | 10 265        |
| 8 ECONOMIE PUBLIQUE                       | 7 649            |                  | 9 189            |                  | 1 540          |               |
| 9 FINANCES ET IMPOTS                      | 11 530           | 1 019 690        | 16 760           | 1 069 653        | 5 230          | 49 963        |
| <b>Total</b>                              | <b>1 255 788</b> | <b>1 251 265</b> | <b>1 356 207</b> | <b>1 309 823</b> | <b>100 419</b> | <b>58 558</b> |
|                                           | <b>Perte</b>     | <b>4 523</b>     | <b>Perte</b>     | <b>46 384</b>    |                |               |

16

## Budget 2023 – compte de résultats sur 3 niveaux

|                                     | Budget 2022   | Budget 2023    |
|-------------------------------------|---------------|----------------|
| Charges d'exploitation              | 1 249 258     | 1 345 477      |
| Revenus d'exploitation              | 1 066 905     | 1 178 470      |
| Résultats activités d'exploitation  | -182 353      | -167 007       |
| Charges financières                 | 6 530         | 10 730         |
| Revenus financiers                  | 30 360        | 30 410         |
| Résultat opérationnel               | -158 523      | -147 327       |
| Charges extraordinaires             |               |                |
| Produits extraordinaires            | 154 000       | 100 943        |
| <b>Résultat compte de résultats</b> | <b>-4 523</b> | <b>-46 384</b> |

17

### Remarques ou questions :

M. Pierre Crevoisier demande, concernant le groupe 8, à quoi correspond la rubrique tourisme ? M. Benoît Curty lui explique qu'il s'agit de coûts liés concernant la Région Glâne Veveyse (RGV). Ces coûts concernent le développement du tourisme dans les deux districts. La RGV sera remplacée par l'Association Glâne Région (AGR) dès 2023, dont les statuts seront présentés plus tard dans la soirée.

### Rapport de la commission financière

M. René Perroud, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui est joint au présent procès-verbal.

La commission financière recommande à l'Assemblée d'approuver le budget du compte de résultat 2023 tel que présenté par le Conseil communal.

M. Le Syndic remercie la commission financière pour son travail, ainsi que l'excellente collaboration entretenue avec le Conseil communal.

## b. Approbation du budget de compte de résultats

Votation à main levée :

OUI : 41  
NON : 0  
ABSTENTION : 0

Le budget de compte de résultats 2023 est accepté à l'unanimité.

## 3. Budget 2023, investissements

M. le Syndic passe la parole à M. Benoît Curty, responsable des finances, pour la présentation du budget des investissements et l'explication des différents investissements 2023.

### Trafic et télécommunications,

| Trafic et télécommunications |                                            |               |          |                |          |                |          |
|------------------------------|--------------------------------------------|---------------|----------|----------------|----------|----------------|----------|
|                              |                                            | Budget 2022   |          | Budget 2023    |          | Ecart          |          |
| 6i                           | Trafic et télécommunications               | Dépenses      | Recettes | Dépenses       | Recettes | Dépenses       | Recettes |
| 6150                         | Réfection fissures réseau routier communal | 12 000        |          |                |          | -12 000        |          |
| 6150                         | Réfection route des Chapelettes            |               |          | 461 000        |          | 461 000        |          |
| 6150                         | Eclairage public led                       |               |          | 22 000         |          | 22 000         |          |
| 6150                         | Pont CFF - glissières sécurité             |               |          | 16 000         |          | 16 000         |          |
| 6150                         | Inventaire des routes communales           | 30 000        |          |                |          | -30 000        |          |
| <b>Total</b>                 |                                            | <b>42 000</b> |          | <b>499 000</b> |          | <b>457 000</b> |          |

  

|                    |           |
|--------------------|-----------|
| <b>Financement</b> |           |
| Liquidités         | 38'000.-  |
| Emprunt            | 461'000.- |

  

| Charges annuelles (dès 2023) |                       |                |
|------------------------------|-----------------------|----------------|
| Intérêts (2.0%)              | 461'000.-<br>(6 mois) | 4'610.-        |
| <b>Total</b>                 |                       | <b>4'610.-</b> |

  

| Charges annuelles (dès 2024) |           |                 |
|------------------------------|-----------|-----------------|
| Amort. (2.5%/an)             | 461'000.- | 11'525.-        |
| Amort. (5.0%/an)             | 22'000.-  | 1'100.-         |
| Amort. (5.0%/an)             | 16'000.-  | 800.-           |
| <b>Total</b>                 |           | <b>13'425.-</b> |

## Protection et aménagement territoire

05.12.2022

|              |                                                  | Budget 2022   |          | Budget 2023    |          | Ecart         |          |
|--------------|--------------------------------------------------|---------------|----------|----------------|----------|---------------|----------|
| 71           | Protection et aménagement territoire             | Dépenses      | Recettes | Dépenses       | Recettes | Dépenses      | Recettes |
| 7101         | Changement vanne communale, route des Indivis 48 | 12 000        |          |                |          | -12 000       |          |
| 7101         | Compteurs - relevés à distance                   |               |          | 50 000         |          | 50 000        |          |
| 7201         | Etude collecteur route des Indivis (étude)       |               |          | 25 000         |          | 25 000        |          |
| 7301         | Etude mise en séparatif quartier Plein Soleil    | 60 000        |          | 47 000         |          | -13 000       |          |
| <b>Total</b> |                                                  | <b>72 000</b> |          | <b>122 000</b> |          | <b>50 000</b> |          |

| Financement |           |
|-------------|-----------|
| Liquidités  | 122'000.- |
| Emprunt     | --        |

| Charges annuelles (dès 2023) |  |           |
|------------------------------|--|-----------|
| Intérêts (2.0%)              |  | --        |
| <b>Total</b>                 |  | <b>--</b> |

| Charges annuelles (dès 2024) |          |                |
|------------------------------|----------|----------------|
| Amort. (5.0%/an)             | 50'000.- | 2'500.-        |
| Amort. (1.25%/an)            | 25'000.- | 312.-          |
| Amort. (1.25%/an)            | 47'000.- | 588.-          |
| <b>Total</b>                 |          | <b>3'400.-</b> |

29

M. Le Syndic passe la parole à M. Eric Monney.

### Réfection de la Route des Chapelettes

pour la somme de CHF 461'000.---

M. Eric Monney explique à l'aide d'un plan, l'inventaire réalisé en 2022 en expliquant que les priorités de réfection sont par ordre de couleur. Rouge : priorité 1.

L'inventaire est déposé auprès du Sagri pour la demande de subvention Améliorations Foncières, qui sera suivie par une visite fédérale pour obtenir le taux de subvention.

Il explique que le Conseil communal propose un montant brut de CHF 461'000.— pour cette réfection et que l'acceptation de ce budget par l'Assemblée est nécessaire pour pouvoir avancer.

### **Remarques ou questions :**

M. Francis Grivel demande « comment allez-vous faire pour la route qui est privée à la fin de la Route des Chapelettes » (qui donne accès à la maison de la famille Gumy) ?

M. Eric Monney lui répond que la réfection s'arrête à la limite route communale/route privée. Cette route privée est un droit de passage pour la famille Gumy qui a été informée de cette réfection. Libre à eux de contacter la famille voisine pour profiter que les travaux soient en cours pour faire également la réfection de ce chemin, explique M. Le Syndic, ce qui peut leur permettre d'obtenir une offre intéressante étant donné que tout le matériel nécessaire sera déjà sur place.

Mme Marianne Menoud demande depuis où débutera le partiel ? M. Eric Monney lui répond que c'est depuis la croisée des routes Indivis/Chapelettes, chez Mme Nicole Friederich.

### Pont CFF glissière de sécurité

pour la somme de CHF 16'000.—

M. Eric Monney explique qu'il manque des glissières sur la Route du Château vers le Pont CFF. Il faut continuer les glissières sur environ 70m (20m coté rails et 50m coté Oron-la-Ville) avec aux extrémités un abaissement qui rentre en terre ceci pour une question de sécurité.

**Remarques ou questions : il n'y a aucune remarque ni aucune question.**

### **Eclairage public tout en LED**

pour la somme de CHF 22'000.--

Suite à la législation en vigueur et à une motion du Grand Conseil, M. Marcel Haller propose de passer l'éclairage public tout en LED, avec extinction de 23h30 à 05h30, sauf pour l'éclairage du passage piéton et à la croisée (route du Verger, route de Compostelle).

#### ***Remarques ou questions :***

Mme Véronique Mooser demande pour quelle raison la Route des Indivis n'a pas de lumière, alors que le quartier Notre Dame est super éclairé, elle trouve que c'est dangereux la nuit. M. Marcel Haller lui explique que c'est comme ça depuis bien longtemps et que l'on ne connaît pas l'historique. M. Eric Monney dit qu'il est possible de rajouter des luminaires si l'on refait la route.

Mme Véronique Mooser demande si le nouvel éclairage sera aussi fort qu'à Notre Dame. M. Marcel Haller lui répond que ce sera moins fort.

M. Thierry Flückiger dit que les anciennes lumières ont un rayonnement plus large, si l'éclairage change, la force de la lumière sera plus faible ce qui provoquera un trou noir plus grand entre deux luminaires. Il trouve que c'est une erreur de changer en LED sans rapprocher les points lumineux.

M. Marcel Haller dit qu'avec les LED il est possible de diminuer la force lumineuse, les yeux pourront s'habituer. De plus il relève que les marcheurs le soir sont souvent équipés de lampes frontales et que les chiens qui les accompagnent ont également des harnais lumineux. Les trous noirs ne sont pas présents entre 2 candélabres.

M. Thierry Flückiger dit qu'il serait bien de renforcer l'éclairage mais de l'éliminer par exemple à Notre Dame.

M. Francis Grivel dit que l'on parle d'économie et que vers chez lui, les gens se promènent même la nuit sans lumière et que tout va bien.

M. Eric Monney rebondit concernant l'idée d'éliminer des luminaires. En effet lorsque les enfants partent à l'école l'hiver, cela serait trop dangereux pour eux.

M. Marcel Haller relève que l'idée est de diminuer l'éclairage public qui est trop fort durant des périodes inutiles.

M. Jean-Luc Birchmeier trouve que c'est une très bonne idée économique.

Mme Véronique Mooser dit que ces éclairages sont un problème car ils éclairent jusque dans les maisons. M. Marcel Haller dit que justement ces nouveaux éclairages pourront être dirigés (orientés) et que Mme Véronique Mooser ou d'autres personnes concernées par ces éclairages qui les dérangent, pourront le contacter pour y remédier si possible.

M. Eric Monney précise qu'à la Route du Verger les LED sont déjà installées.

M. Vincent Margot dit que chez lui ça va très bien comme ça. Il dit que si possible, c'est important d'acquérir du matériel permettant d'éclairer spécifiquement la route mais pas en périphérie.

M. Laurent Monney demande si cette extinction est également prévue à l'arrêt bus et panneau public. M. Marcel Haller lui dit que le sujet a été relevé lors d'un Conseil et que oui c'est possible.

M. Le Syndic dit que, autant que possible le Conseil prendra en compte toutes ces réflexions. De plus il rappelle qu'une fois les LED installées, les citoyens peuvent contacter M. Marcel Haller s'il y a des corrections à apporter concernant l'éclairage «gênant» dans les maisons.

### **Protection et aménagement du territoire**

pour la somme totale de CHF 122'000. --

#### **Compteurs d'eau, relevés à distance**

pour la somme de CHF 50'000. —

M. Benoît Curty explique qu'il est souvent difficile d'accéder physiquement aux compteurs, ceci deux fois par année, d'où l'idée d'installer ces compteurs pouvant être relevés à distance. Il y a 94 compteurs dans notre commune.

Le fournisseur, la société Aquametro, est la même que pour les communes voisines d'Auboranges et Ecublens.

Les compteurs les plus anciens (avant 2010) seront remplacés par des nouveaux compteurs à ultrasons. Quant aux compteurs les plus récents (après 2010), ils seront équipés d'un module radio.

M. Benoît Curty explique que certaines installations, les plus anciennes, ne sont probablement plus aux normes et qu'une mise en conformité devra être effectuée. En effet le clapet de retenue n'est pas positionné correctement et il y a un risque de diffusion de bactéries. Lors du changement des compteurs et s'il s'avère qu'une mise en conformité est nécessaire, un devis sera fait à l'intention du propriétaire.

M. Le Syndic relève qu'au niveau de l'AVGG, le risque d'un « retour » de bactéries n'est plus acceptable et qu'il est nécessaire de mettre aux normes ces anciennes installations, qu'uniquement les frais de ce changement de clapet sont à la charge du propriétaire.

**Remarques ou questions :**

M. Thierry Auguet demande s'il y aura des batteries à changer dans ces nouveaux appareils.

M. Benoît Curty lui dit que ces batteries garantissent une quinzaine d'année d'utilisation.

Mme Véronique Mooser demande quel est le coût ? M. Benoît Curty lui explique que le changement des compteurs est pris en charge par la commune, que seul le changement de clapet, si nécessaire, est à la charge du propriétaire.

**Etude collecteur route des Indivis**

pour la somme de CHF 25'000. —

M. Eric Monney dit que suite à l'étude de ce collecteur, ce dernier est un point sensible (capacité et usure). Que le curage de cet automne a révélé une diminution de la capacité de 40% sur environ 150m, dû au dépôt de calcaire.

Le Conseil communal propose de mettre aux investissements 2023, un montant de CHF 25'000. — pour une étude afin d'affiner le coût de réalisation, et que par la même occasion la route serait assainie.

**Remarques ou questions :**

M. Roland Crausaz demande si le collecteur qui va sur Gillarens est raccordé ? M. Francis Grivel dit que la commune d'Auboranges s'était opposée à ce raccordement et qu'il y a juste le tuyau.

Mme Véronique Mooser demande si les CHF 25'000. — correspondent juste à l'étude ? M. Eric Monney lui répond dans l'affirmative. Elle lui demande également si on a une idée du prix pour ces travaux ? M. Eric Monney dit qu'on ne sait pas encore.

**Etude mise en séparatif quartier Impasse Plein Soleil report de 2022**

pour la somme de CHF 47'000. —

M. Eric Monney explique qu'il s'agit d'un report de 2022. En 2021, Ribi a teinté l'eau des conduites de toutes les maisons de ce quartier, relevé le collecteur existant. Qu'il faudra choisir le réseau actuel concernant les eaux pluviales et effectuer une étude du nouveau collecteur pour les eaux usées.

**Remarques ou questions :**

Mme Margrit Zürcher dit que chez elle il y a une fosse septique, qu'à l'époque eaux usées et eaux claires c'était la même chose.

M. le Syndic lui dit qu'effectivement au départ ce quartier n'était pas en séparatif. Aujourd'hui on n'a malheureusement plus le choix, et qu'il y a des délais et des normes à respecter pour les eaux usées et eaux claires séparées et que ça ne passera plus par la fosse septique.

M. Roland Crausaz dit que le promoteur de ce quartier aurait dû le faire au départ.

M. Roland Cettou relève qu'à l'époque la STEP n'existait pas.

M. Eric Monney dit qu'il y a, par période de forte pluie, une certaine quantité d'eau (claire et usée) qui est rejetée dans le Flon par le déversoir d'orage. M. Thierry Flückiger dit qu'il y a 15

ans, c'était la loi de la proportionnalité et qu'à l'époque ce domaine-là n'avait pas été approché.

M. le Syndic donne la parole à M. René Perroud pour le rapport de la commission financière.

#### **a. Rapport de la commission financière**

M. René Perroud, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui est joint au présent procès-verbal.

La commission financière recommande à l'Assemblée d'approuver le budget des investissements 2023 tel que présenté par le Conseil communal.

M. Le Syndic remercie la commission financière pour son travail et passe à la votation des différents sujets :

#### **Budget 2023, Investissement**

##### **1. Réfection de la Route des Chapelettes** pour la somme de CHF 461'000.—.

**Votation à main levée :**

|                   |             |
|-------------------|-------------|
| <b>OUI</b>        | <b>: 41</b> |
| <b>NON</b>        | <b>: 0</b>  |
| <b>ABSTENTION</b> | <b>: 0</b>  |

le budget des investissements 2023, réfection de la Route des Chapelettes est accepté à l'unanimité.

##### **2. Eclairage public tout en LED** pour la somme de CHF 22'000.--.

**Votation à main levée :**

|                   |             |
|-------------------|-------------|
| <b>OUI</b>        | <b>: 40</b> |
| <b>NON</b>        | <b>: 0</b>  |
| <b>ABSTENTION</b> | <b>: 1</b>  |

le budget des investissements 2023, éclairage public tout en LED, est accepté.

##### **3. Pont CFF glissière de sécurité** pour la somme de CHF 16'000.—.

**Votation à main levée :**

|                   |             |
|-------------------|-------------|
| <b>OUI</b>        | <b>: 40</b> |
| <b>NON</b>        | <b>: 0</b>  |
| <b>ABSTENTION</b> | <b>: 1</b>  |

le budget des investissements 2023, pont CFF glissière de sécurité est accepté.

4. **Compteurs d'eau, relevés à distance**  
pour la somme de CHF 50'000. —

**Votation à main levée :**

**OUI** : 39  
**NON** : 0  
**ABSTENTIONS** : 2

le budget des investissements 2023, compteurs d'eau, relevés à distance est accepté.

5. **Etude collecteur Route des Indivis**  
pour la somme de CHF 25'000. —

**Votation à main levée :**

**OUI** : 41  
**NON** : 0  
**ABSTENTION** : 0

le budget des investissements 2023, étude collecteur Route des Indivis, est accepté à l'unanimité.

6. **Etude mise en séparatif quartier Impasse Plein Soleil, report 2022**  
pour la somme de CHF 47'000.—

**Il s'agit d'un report de dépense n'est pas revoté**

M. Le Syndic remercie l'Assemblée communale pour sa confiance témoignée aux conseillers.

Il passe la parole à M. Benoît Curty pour la planification du fonctionnement et des investissements.

# Planification des investissements

|                                         |                                            | Comptes |         | Budget  | Planification financière |           |           |           |           |  |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------|---------|---------|---------|--------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|--|
|                                         |                                            | 2021    | 2022    | 2023    | 2024                     | 2025      | 2026      | 2027      | au-delà   |  |
| Objet                                   | Désignation                                | Charges | Charges | Charges | Charges                  | Charges   | Charges   | Charges   | Charges   |  |
| TRAFFIC ET TELE-COMMUNICATIONS          | Réfection partielle route des Oches        | 38 543  |         |         |                          |           |           |           |           |  |
|                                         | Réfection route du Château                 | 9 876   |         |         |                          |           |           |           |           |  |
|                                         | Réfection fissures réseau routier communal | 14 056  | 12 000  |         |                          |           |           |           |           |  |
|                                         | Réfection route des Chapelettes            | 33 020  |         | 461 000 |                          |           |           |           |           |  |
|                                         | Réfection route des Indivis                |         |         |         | 300 000                  |           |           |           |           |  |
|                                         | Inventaire des routes communales           |         | 30 000  |         |                          |           |           |           |           |  |
|                                         | Eclairage LED                              |         |         | 22 000  |                          |           |           |           |           |  |
|                                         | Pont CFF - glissières sécurité             |         |         | 16 000  |                          |           |           |           |           |  |
|                                         | Réfection bâtiment communal/école          |         |         |         |                          | 50 000    | 500 000   |           |           |  |
| PROT. ENVIRONNEMENT ET AMEN. TERRITOIRE | Collecteur route des Indivis               |         |         | 25 000  | 500 000                  |           |           |           |           |  |
|                                         | Quartier Plein Soleil - mise en séparatif  |         | 60 000  | 47 000  | 800 000                  |           |           |           |           |  |
|                                         | Changement vanne, rte Indivis 48           |         | 12 000  |         |                          |           |           |           |           |  |
|                                         | Compteurs d'eau - relevés à distance       |         |         | 50 000  |                          |           |           |           |           |  |
| Total                                   |                                            | 95 495  | 114 000 | 621 000 | 1 600 000                | 50 000    | 500 000   | 0         | 0         |  |
|                                         |                                            |         |         | 621 000 | 2 221 000                | 2 271 000 | 2 771 000 | 2 771 000 | 2 771 000 |  |

03.12.2022

39

M. Benoît Curty relève que notre commune a investi environ le double ces 8 dernières années comparé à ses voisins, soit environ CHF 842. --/habitants.

Concernant les impôts de base personnes physiques, la commune d'Auboranges a le potentiel fiscal le plus élevé, Chapelle – Ecublens – Rue sont assez identiques.

**Remarques, questions :**

M. Roland Cettou demande si cela sera intégré dans la fusion ? M. Benoît Curty répond que ces données sont prises en compte par le Service des communes et intégrées dans l'analyse financière.

M. Steve Rigolet demande quels investissements ont été fait en 2017 pour la commune de Chapelle ? M. Benoît Curty lui répond qu'il s'agit notamment du collecteur et de la route de Compostelle.

M. le Syndic souhaite la bienvenue à M. Vincent Gremaud qui est entré dans la salle et explique que M. Vincent Gremaud transmettra des explications à l'Assemblée concernant le Pick e bike.

#### **4. Nomination de l'organe de révision pour la période 2022 - 2024**

---

Pour la période 2019 – 2021, les comptes sont contrôlés par la Fiduciaire Gilbert Butty SA à Ursy. Le mandat de l'organe de révision peut être prolongé une fois pour une période de 3 ans, toutefois la durée du mandat ne peut excéder six ans consécutifs.

La fiduciaire actuelle donnant entière satisfaction, une offre a été demandée pour la période 2022 – 2024. Le forfait s'élève à CHF 3'950.- TTC (CHF 3'800.- actuellement).

Recommandation de la commission financière : la commission financière recommande une prolongation de 3 ans du mandat de la Fiduciaire Gilbert Butty SA.

**Remarques ou questions : il n'y a aucune remarque ni aucune question.**

**Votation à main levée :**

|                   |             |
|-------------------|-------------|
| <b>OUI</b>        | <b>: 41</b> |
| <b>NON</b>        | <b>: 0</b>  |
| <b>ABSTENTION</b> | <b>: 0</b>  |

La nomination de l'organe de révision pour la période 2022 – 2024 est acceptée à l'unanimité.

#### **5. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Glâne Région - AGR**

---

M. le Syndic explique que suite à la dissolution de la RGV (Région Glâne Veveyse), création de l'AGR qui englobera toutes les structures actuelles du district : ABMG, ASCOGLA, Curatelles, Petite Enfance, etc.

La version définitive des statuts a été approuvée par les délégués des communes en date du 9 novembre 2022. Ces statuts doivent également être validés au niveau des communes.

**Voici les points principaux :**

**Structure :** Assemblée des délégués présidée par le Préfet – comité de direction composé en principe de tous les Syndics – présidence à nouveau par le Préfet ou un Syndic.

**Commissions :** aménagement et infrastructures (7 membres) - Petite enfance (7 membres) - Curatelles (5 membres) – Mobilité (4 à 5 membres) – Tourisme et Patrimoine (nombre à déterminer selon les candidatures).

**Finances :** ressources principales contributions des communes (on passe de CHF 7.50/habitant à CHF 8.75/habitant) – subventions – participations de tiers, dons, legs – autres revenus par exemple louer des services.

**Limite d'endettement :** CHF 500'000. – pour le compte trésorerie – CHF 10'000'000.— pour les investissements.

**Référendum** : dépenses supérieures à CHF 2'000'000. – , Facultatif – Dépenses supérieures à CHF 8'000'000.--, obligatoire.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter ces statuts tels que présentés.

**Remarques ou questions :**

Mme Véronique Mooser demande s'il y a quelque chose autour de la culture ? M. le Syndic dit qu'à première vue non, peut-être l'inclure dans la commission du tourisme et du patrimoine...

Mme Véronique Mooser est surprise qu'il n'y ait rien pour la culture étant donné le nombre d'artistes dans la région. M. Eric Monney dit que le Bicubic fait partie de la culture, et M. le Syndic relève qu'il y a un partenariat des communes avec le Bicubic. Il la remercie pour sa question et prend note de sa demande qu'il va transmettre au niveau du district.

**Approbation des nouveaux statuts de l'Association Glâne Région - AGR**

**Votation à main levée :**

|                   |             |
|-------------------|-------------|
| <b>OUI</b>        | <b>: 41</b> |
| <b>NON</b>        | <b>: 0</b>  |
| <b>ABSTENTION</b> | <b>: 0</b>  |

Les nouveaux statuts de l'Association Glâne Région – AGR sont acceptés à l'unanimité.

**6. Informations sur l'étude de fusion**

---

M. le Syndic relate le chemin parcouru depuis les votations consultatives du 13.02.2022, date à laquelle la population a plébiscité l'étude de fusion. Les objectifs n'ont pas changé depuis. Il mentionne les personnes membres du comité de pilotage qui sont : Mrs Christophe Jaccoud, Syndic d'Auboranges ; François Genoud, Administrateur d'Ecublens ; Joseph Aeby, Syndic de Rue et lui-même.

Le mandat est assuré par Mme Micheline Guerry-Berchier, Cheffe de projet (qui a déjà élaboré une procédure de fusion et piloté notamment les fusions de Gibloux, Estavayer, Prez), ainsi que pour le secrétariat Mme Ludivine Besomi Chatagny.

M. le Syndic évoque également les groupes de travail avec pour chacun leur responsabilité et leur but.

Il explique qu'à ce jour tout s'est arrêté au vu des événements qui se sont passés au niveau de la commune d'Ecublens (démission du conseil suivie de la nomination d'une commission administrative).

76,6% de oui pour les 4 communes lors de la votation pour le lancement de l'étude du projet de fusion, c'est un devoir pour nous de vous présenter un projet à jour. Le calendrier est bousculé et une séance d'information aura lieu en automne-hiver 2023-2024, et il évoque le fait que l'entrée en vigueur pourrait avoir lieu au plus vite au 01.01.2025.

Il relève qu'il faut renforcer les projections et mettre à plat toutes les situations, mais qu'à ce jour on est dans le flou technique, on est tous tributaires de cette situation.

M. le Syndic dit qu'on espérait pouvoir voter sur le sujet dans le courant 2023 et si acceptation fusionner au 01.01.2024, mais au vu de ce qui s'est passé à Ecublens, ce délai ne sera pas tenu.

Le planning le plus probable serait :

- Rapport et convention  
avril – août 2023 (y compris consultation auprès de l'Etat)

- Séances d'information  
automne / hiver 2023-2024
- Votation aux urnes  
Automne 2023 / Hiver-Printemps 2024
- Entrée en vigueur  
1<sup>er</sup> janvier 2025

## **Principe de transparence à la base de l'ensemble des travaux**

**Canaux de communication :** flyers, bulletins communaux - Assemblées communales / séances du conseil général - site internet spécifique pour la fusion en fonction de l'avancement des travaux, espace pour déposer des questions et remarques - réseaux sociaux - séances d'information - Syndic-que, Conseillers-ères communaux et Administrateurs-trices à votre disposition.

### ***Remarques ou questions :***

M. Pierre Crevoisier dit que c'est illusoire compte tenu de la situation, le processus est en cours mais il n'y a pas encore de projet.

M. Roland Cettou dit que le point bloquant est Ecublens et que d'ici que le Conseil d'Etat définisse le rôle des 3 administrateurs on est en standby. Il demande si les groupes de travail sont actifs ? M. Le Syndic répond que les groupes de travail sont également en standby et que le comité de pilotage attend effectivement la décision du Conseil d'Etat pour se réunir à nouveau et décider de la planification à suivre.

M. le Syndic demande si quelqu'un d'autre de l'assemblée souhaite s'exprimer à ce sujet, ce qui n'est pas le cas.

## **7. Divers**

---

### **Pick e bike**

M. Marcel Haller fait l'introduction de M. Vincent Gremaud manager de Pick e bike.

M. Vincent Gremaud explique que cette idée vient de Bâle. Les vélos proposés sont solides et plus grands que ceux utilisés pour les villes.

Le processus est simple, il suffit de scanner le code QR, d'enregistrer son permis de conduire et de louer un vélo.

L'idée serait également de joindre la location de ces vélos (à voir) à un forfait vélo, parking etc...

### ***Remarques et questions :***

M. Roland Cettou demande si à ce jour il y a d'autres expériences existantes à ce sujet ? M. Vincent Gremaud dit qu'à ce jour ils sont présents autour du lac de la Gruyère, dans le Vully, le Gubloux et l'agglomération de Fribourg (Givisiez, Belfaux). Ils sont en discussion avec Vevey et Aigle est également intéressé. Une société hydraulique à Aubonne a intégré 7-8 villages environnant et ils se divisent les charges.

M. Pierre Crevoisier demande quelles sont les conditions minimales pour qu'une commune puisse en faire la demande ? M. Vincent Gremaud lui dit qu'il faut que la demande de la commune ait du sens. Pour Chapelle c'est l'idéal car il y a plusieurs gares à proximité et que les communes aux alentours sont proches.

M. Pierre Crevoisier demande quelle est l'expérience de redistribution des stations. M. Vincent Gremaud répond que ce sont les clients qui déplacent les vélos. Par exemple un vélo déposé le matin par un citoyen à la gare de Palézieux, par exemple, peut être utilisé le soir pour le retour d'un autre citoyen.

M. Marcel Haller dit qu'il y a un bus qui redistribue les vélos.

M. Vincent Gremaud dit que l'idéal serait de mettre en place un bonus pour les clients qui ramènent les vélos au bon endroit. Il relève également qu'un bus fait le ravitaillement des batteries, car il n'est pas forcément demandé aux communes d'installer une centrale de recharge.

M. Thierry Auguet demande quel est le modèle de fonctionnement de station à station ? Endroit libre ? M. Vincent Gremaud dit que cela est du ressort de la commune.

M. Emmanuel Gremaud relève le fait de devoir enregistrer son permis de conduire pour cette location, mais de quel permis parle-t-on ? M. Vincent Gremaud lui dit qu'effectivement le permis de conduire standard est obligatoire vu la puissance de ces vélos. Par la suite ils vont faire une demande pour des vélos où le permis n'est pas nécessaire.

M. Vincent Margot demande s'il y a une station à la gare de Palézieux. M. Vincent Gremaud lui dit qu'ils n'ont pas besoin d'avoir l'autorisation de la commune pour installer une station à la gare de Palézieux et que s'il s'avère nécessaire d'en mettre une, le nécessaire sera fait.

Mme Véronique Mooser relève que l'on parle de Palézieux mais qu'il y a aussi la gare de Châtillens qui est plus proche.

Mme Christine Birchmeier demande s'il y a une application pour montrer les vélos disponibles.

M. Vincent Gremaud lui dit que c'est la même que pour la réservation.

Mme Carmen Monney relève qu'il serait également intéressant d'y penser pour la gare d'Oron le Châtel, pour les jeunes qui font leurs études sur Fribourg.

Mme Margrit Zürcher demande s'il s'agit de vélo « homme » et s'il y a des cours donnés pour l'utilisation de ces vélos. M. Vincent Gremaud dit que c'est aussi pour dames et que oui il y a des cours.

M. Roland Cettou demande s'il y a une étude de marché qui se fait ? M. Vincent Gremaud lui dit qu'actuellement ce qui est important, c'est le retour des Conseils communaux et qu'il n'y a pas d'étude de marché formelle. Il y a environ 25 à 30 communes avec qui Pick e bike discute.

M. Roland Cettou dit que les gens de Chapelle vont à Oron, Palézieux et Châtillens principalement.

M. Marcel Haller demande à l'Assemblée qui serait intéressé à utiliser cette solution : 16 personnes lèvent la main.

L'Assemblée n'ayant plus de question, M. Vincent Gremaud est remercié par les membres du conseil et prend congé, M. Marcel Haller lui remet une bouteille pour le remercier de sa présence.

## **Accueil de 4 jeunes citoyens :**

---

Léa Gremaud étant excusée (malade), M. le Syndic souhaite la bienvenue aux nouveaux jeunes citoyens présents :

Arnaud Bessire, Louise Dupas, et Gwenaël Chopard.

Christine Gremaud, conseillère communale se sent émue de voir ces « enfants » qui sont déjà majeurs. Elle leur dit que la seule chose qui puisse empêcher un rêve d'aboutir c'est la peur d'échouer. Elle les encourage à toujours faire en sorte de vivre leur rêve et qu'une chute les fera se relever plus forts.

Elle fait également passer le message pour les votations en leur disant qu'il est important pour la commune d'avoir l'avis de ses jeunes citoyens.

Mme Christine Gremaud remet aux nouveaux jeunes citoyens leur cadeau en montrant à l'Assemblée ce qu'ils reçoivent, des verres avec l'écusson de la commune et du chocolat. Elle remercie M. Christian Crausaz qui avait créé ce design il y a quelques années et surtout pour avoir pris la relève durant son absence, car il a finalisé la commande et est allé les chercher directement auprès du fabricant.

Remis ce soir à Samuel Monney, à Mme Carmen Monney pour Vincent Dougoud et à M. Eric Monney pour Nathan Braillard. Concernant les nouveaux jeunes de l'année passée, le même cadeau leur sera remis en main propre.

Applaudissements de l'Assemblée.

M. le Syndic précise que pour ceux qui souhaiteront acheter ces verres, la commune proposera, dans le prochain P'tit Chapelois, la possibilité de passer commande au moyen d'un coupon réponse.

## **Organisation du world café avec les seniors**

---

(Dans les semaines du 6 au 10 février et 13 au 17 février 2023)

M. le Syndic explique que dans le cadre de Senior+, le RSG en partenariat avec Pro Senectute, va organiser dans différents endroits des World Cafés dans les semaines du 6 au 17 février 2023, avec le souhait de voir la participation de seniors issus de nos villages, ceci afin de faire part, voir identifier les besoins et attentes des seniors pour, par exemple, permettre le maintien à domicile.

Ceci devra permettre le développement d'une politique en faveur des seniors d'aujourd'hui et de demain.

Une information avec plus de précisions sera diffusée au début de l'année 2023.

### **La parole est donnée aux citoyens**

M. Roland Crausaz demande ce qu'il en est du radar pédagogique ?? M. Eric Monney dit qu'il est en panne. Il est en réparation et espère qu'il sera de retour au début de la semaine prochaine.

L'Assemblée n'ayant plus de question ou de remarque, M. le Syndic souhaite, au nom du Conseil et de l'ensemble des habitants de Chapelle, dire toute sa gratitude à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de notre commune :

- Nicole Jung, notre compétente caissière/boursière
- Christine Marchand, notre dévouée secrétaire
- Eric Monney, vice-Syndic, piqueur et pour son malheur, responsable du radar pédagogique
- Le groupe des discrets et efficaces collaborateurs : Roland, Jean-François, Fernand, Raphaël.
- Nos responsables de la conciergerie : Evelyne et Geneviève
- Notre bureau technique externe Laurent Surchat
- Notre rédacteur en chef Christian Crausaz avec la collaboration de Pascal Telley pour l'imprimerie
- Les nombreuses/eux bénévoles du sentier des fées
- Les agriculteurs qui, par leur labeur quotidien, entretiennent nos bords de routes
  
- Les membres de nos commissions :
  - financière
  - de naturalisation
  - d'aménagement du territoire / énergie et assainissement
  
- Les sociétés issues du territoire paroissial de Chapelle-Gillarens
  - La Jeunesse, avec en sus nos félicitations pour les soirées théâtrales
  - Les Drôles de Dames et le chœur mixte
  
- Sur un cercle plus large :
  - Le ski-club
  - La Paroisse et son Conseil, avec qui il est toujours très agréable de collaborer

Toutes les personnes non-citées, qui ont participé aux diverses activités de notre commune.

Mes collègues du Conseil pour le travail accompli et le très bel esprit de collégialité et solidarité.

M. le Vice-Syndic remercie également M. le Syndic pour son engagement au service de la commune.

L'assemblée en signe de gratitude, applaudit chaleureusement l'ensemble du conseil.

**Conclusion :**

M. le Syndic invite les citoyens à rester pour la traditionnelle verrée agrémentée de saveurs de notre épicerie locale : les trésors de Sandrine.

M. le Syndic clôt l'Assemblée à 22h30

Le Syndic :

La Secrétaire :

Claude Gremaud

Christine Marchand

Chapelle (Glâne), le 5 décembre 2022